



GÉNIE RACE 26

La course des sapeurs de marine

Règlement officiel

1. GÉNÉRALITÉS

1.1. Organisation

La GÉNIE RACE 26 est organisée par l'association des sapeurs de marine – dont le siège est situé caserne Verneau, 200 avenue René Gasnier à Angers – en collaboration avec la ville d'Avrillé.

Cette 6^e édition se déroulera le vendredi 29 mai 2026 de 15h30 à 20h00 pour les entreprises (vagues de 16h00 à 18h00) et le dimanche 31 mai 2026 de 9h00 à 17h00 (vagues de 9h00 à 15h00) pour le grand public à partir de 16 ans. Simultanément, une course GÉNIE RACE JUNIOR avec des obstacles adaptés est organisée pour les enfants de 8 ans à 15 ans.

En cas de forte demande, l'organisation se réserve le droit d'ouvrir une ou plusieurs vagues supplémentaires et communiquera en ce sens.

Le départ et l'arrivée de l'épreuve se feront au complexe sportif Delaune d'Avrillé, rond-point du général de Gaulle, 49240 Avrillé.

1.2. Parcours

La GÉNIE RACE 26 est un parcours d'environ 7 kilomètres avec une trentaine d'obstacles pouvant tous être contournés si besoin (chemins balisés à cet effet). Elle se déroule sur des surfaces variées : sentiers caillouteux, chemins boueux, tranchées humides, routes, etc.

Il s'agit d'une épreuve sportive non chronométrée ouverte aux hommes et aux femmes dès 16 ans.

L'épreuve se déroulera par vagues de 300 participants maximum pour les entreprises et le grand public, avec un départ toutes les 30 minutes selon les inscriptions.

Deux zones de ravitaillement seront mises à disposition des participants, l'une sur le parcours et l'autre à l'arrivée.

Un bracelet de couleur correspondant au numéro de chaque vague sera remis à l'accueil. Les concurrents sont invités à se présenter 20 minutes avant leur départ à l'entrée du sas.

Le parcours de la GÉNIE RACE JUNIOR sera déployé le long du stade Delaune. Le ravitaillement n'aura lieu qu'à l'arrivée.

1.3. Assurance

Conformément à la législation en vigueur, l'association des sapeurs de marine 1894 a souscrit une assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile pouvant lui incomber en cas de dommages corporels et/ou matériels causés à autrui.

L'association des sapeurs de marine 1894 décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants pendant la course.

Tous les participants doivent s'assurer individuellement pour les risques de dommages corporels. De plus, ils sont responsables civilement et pénalement de leurs actes et assument donc tous les risques liés à une épreuve de ce type, pour eux ou les autres participants tels que les spectateurs ou les équipes d'organisation.

2. COURSE ENTREPRISE

L'épreuve se fera en équipe de 6 concurrents sans distinction de sexe.

2.1. Conditions de participation

Pour participer, il est obligatoire que chaque concurrent remplisse les conditions suivantes :

- être âgé d'au moins 16 ans ;
- avoir payé son engagement via le site Klikego (www.klikego.com) ;
- avoir pris connaissance individuellement du règlement de la course ;
- avoir fourni avant le départ de la course un certificat médical datant de moins d'un an au jour de l'évènement, et stipulant la non contre-indication à la pratique

du sport en compétition et ou à la pratique de la course à obstacle ou un PPS (parcours de prévention santé, accessible sur internet) datant de moins de 3 (trois) mois. Une licence FFA est acceptée dans la limite de validité d'un an avant la date de l'évènement.

Toute personne qui se présentera sans certificat médical ou PPS valide se verra refuser l'accès à la GÉNIE RACE 2026 et ne pourra en aucun cas être remboursée.

2.2. Inscription

Les inscriptions s'effectuent via le site internet (www.klikego.com) avant le jeudi 28 mai 2026, dans la limite des places disponibles (1500 participants maximum).

2.3. Tarifs

2 formules sont proposées :

- formule A : course + team building : **300 euros** par équipe de 6 personnes

Ce prix comprend :

- l'accès au parcours ;
- ravitaillement à l'arrivée ;
- cadeaux de l'évènement (tee-shirt et médaille *finisher*) ;
- dîner et soirée animée à la salle Tabarly d'Avrillé.

- formule B : course seule : **180 euros** par équipe de 6 personnes

Ce prix comprend :

- l'accès au parcours ;
- ravitaillement à l'arrivée ;
- cadeaux de l'évènement (tee-shirt et médaille *finisher*).

L'organisation ne prend pas en charge la commission prélevée par Klikego pour l'inscription en ligne.

3. COURSE GRAND PUBLIC

L'épreuve grand public se déroulera individuellement.

3.1. Conditions de participations

Pour participer, il est obligatoire que chaque concurrent remplisse les conditions suivantes :

- Avoir au moins 16 ans ;
- avoir payé son engagement via le site Klikego (www.klikego.com) ;
- avoir pris connaissance du règlement de la course ;
- remplir l'autorisation parentale pour les mineurs à fournir le jour de l'épreuve avec une pièce d'identité lors de l'accueil ;

- avoir fourni à l'inscription un certificat médical datant de moins d'un an au jours de l'évènement, et stipulant la non contre-indication à la pratique du sport en compétition et ou à la pratique de la course à obstacle ou un PPS de moins de 3 (trois) mois (PPS uniquement pour les + de 18 ans). Une licence FFA est acceptée dans la limite de validité d'un an avant la date de l'évènement.

Toute personne qui se présentera sans certificat médical ou PPS valide se verra refuser l'accès à la GÉNIE RACE 2026 et ne pourra en aucun cas être remboursée.

3.2. Inscription

Les inscriptions s'effectuent avant le jour de la course dans la limite des 3900 places disponibles (13 vagues de 300 entre 9h00 et 15h00). En cas de forte demande, une vague supplémentaire pourra être proposée.

3.3. Tarifs

30 euros par personne pour toute inscription jusqu'au 15 mai 2026 puis **35 euros** par personne à compter du 16 mai.

Ce prix comprend :

- l'accès au parcours ;
- ravitaillement à l'arrivée ;
- cadeaux de l'évènement (tee-shirt et médaille *finisher*).

L'organisation ne prend pas en charge la commission prélevée par Klikego pour l'inscription en ligne.

4. COURSE JUNIORS

4.1. Conditions de participation

Pour participer, il est obligatoire que chaque concurrent remplisse les conditions suivantes :

- être né entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 mai 2018 ;
- avoir payé son engagement via le site Klikego (www.klikego.com) ;
- remplir l'autorisation parentale pour les mineurs ([lien autorisation parentale](#)) à fournir le jour de l'épreuve avec une pièce d'identité lors de l'accueil ;
- avoir signé le règlement de la course.

4.2. Tarifs

~~6 euros~~ par enfant pour toute inscription jusqu'au 15 mai 2026 puis **10 euros** par enfant à compter du 16 mai.

Ce prix comprend :

- accès au parcours ;
- ravitaillement à l'arrivée ;
- cadeaux de l'évènement (tee-shirt et médaille *finisher*).

L'organisation ne prend pas en charge la commission prélevée par Klikego pour l'inscription en ligne.

5. ANNULATION ET REMBOURSEMENT

L'organisation ne propose pas de garantie annulation pour les inscriptions. Aucune annulation ni remboursement ne pourront être acceptés sauf sur avis médical justifiant d'une incapacité à participer à l'épreuve (dans ce cas présentation d'un certificat médical obligatoire dans la limite de 15 jours suivant l'évènement et daté de 3 jours au plus après l'évènement).

L'organisation se réserve le droit de retarder le départ, d'arrêter la course, de modifier le parcours pour des raisons de sécurité. Aucun remboursement, même partiel ne sera effectué.

Par ailleurs, le personnel de l'association organisatrice étant en grande partie militaire d'active et de réserve du 6^e régiment du génie, l'organisation se réserve le droit d'annuler tout ou partie de l'évènement, sans préavis, notamment en cas d'évènement grave (urgence opérationnelle, catastrophe naturelle, attentat, etc.).

6. TENUES

Les concurrents doivent porter une tenue qui ne craint pas d'être déchirée ni salie compte tenu du caractère salissant et abrasif du parcours et de ses obstacles. Collant ou survêtement et des gants type gants de vélos pour les franchissements d'obstacles sont vivement conseillés. Le port de bijoux est vivement déconseillé.

Le port de déguisement est autorisé mais ne devra pas entraver la progression des participants, notamment pour le franchissement des obstacles, ni présenter un risque quelconque de blessure pour ces derniers. En outre la tenue ne devra pas être contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de dégradation des effets personnels (tenue, montre, lors de l'évènement).

Le port de chaussures à pointes est strictement interdit (risque de détérioration des bâches sur le ventre et glisse). Les porteurs de lunettes sont invités à avoir un dispositif de maintien des lunettes afin d'éviter de les perdre sur certains obstacles dans la boue. En cas de casse des lunettes ou tout autre appareil (Go-Pro), la responsabilité des organisateurs ne pourra en aucun cas être mise en cause.

7. SÉCURITÉ

7.1. Service médical

Un service d'assistance médicale est assuré par des unités de secours mobiles ainsi que par des médecins sur place selon le nombre de participants. Ces derniers sont alertés, en cas de besoin, par les signaleurs repartis sur le parcours. Sur avis médical, l'organisation se réserve le droit de mettre hors course toute personne qui

mettrait en péril son intégrité physique ou celle d'un autre concurrent ou qui ne respecterait pas les consignes de sécurité. Tout participant faisant appel à un médecin ou secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions.

1.1. Protection

Compte tenu de la situation sécuritaire, le site sera placé sous VIGIPIRATE renforcé dans le cadre de la législation en vigueur. Toute personne, participante ou non, devra se soumettre au contrôle de sécurité.

Chaque obstacle sera encadré par un ou plusieurs bénévoles. La direction de course se réserve le droit d'apporter des modifications de parcours de dernière minute pour des raisons de sécurité. Dans ce cas, des messages seront annoncés par le biais de la sonorisation générale ou du site internet.

1.2. Abandon

Pour des raisons évidentes de sécurité, les participants ayant abandonné doivent se signaler au poste de secours ou au personnel d'organisation le plus proche.

En l'absence d'information sur un abandon, le participant devra prendre en charge les moyens mis en œuvre pour sa recherche.

1.3. Responsabilités individuelles

Le participant est le seul responsable de son parcours ; il engage son entière et unique responsabilité en cas d'accident pouvant se produire sur ce dernier y compris lors des franchissements d'obstacles et des passages en eau s'il n'a pas respecté les règles élémentaires de sécurité ou les consignes spécifiques annoncées par le ou les bénévoles.

Chaque participant doit être en capacité de savoir traverser un bassin de 25 m à la nage, pour le franchissement d'éventuels passages en eau.

Tout participant doit également être en capacité de ramper, patauger, nager, sauter, varapper, passer des obstacles d'une hauteur maximale sans palier de 3 m de haut.

Chaque coureur veille à sa sécurité et à celle des autres participants en adoptant une conduite empreinte de fair-play, d'entraide mais aussi de maîtrise.

Il est formellement interdit d'effectuer le parcours à contresens.

2. ENVIRONNEMENT

Il est demandé aux participants de respecter scrupuleusement le balisage et de ne pas sortir des sentiers délimités par l'organisation. Les participants sont civilement et pénalement responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner lors de leurs passages dans les lieux publics ou privés empruntés par la manifestation.

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours.

De nombreuses poubelles seront disposées sur le site et une benne sera mise en place dans la zone « douches-sanitaires » du stade Delaune.

3. UTILISATION D'IMAGE

Par sa participation à l'épreuve, chaque participant autorise expressément l'organisateur, ses ayants droits ou ayants cause à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses nom, voix, image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de la GÉNIE RACE 26, sous toute forme, sur tout support existant ou à venir, en tout formats, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales, et pour toute la durée de la protection actuellement accordée en matière de droit d'auteur par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Chaque participant autorise expressément et irrévocablement l'organisateur, ses ayants droits, ses ayants cause, afin de répondre aux impératifs des campagnes publicitaires, promotionnelles et/ou commerciales à apporter toute modification, adjonction, suppression, qu'elle jugera utile pour l'exploitation de son image dans les conditions définies ci-dessus, associer et/ou combiner à son image, tous/toutes signatures, accroches, slogans, légendes, marques, signes distinctifs, mentions légales, visuels et, de manière générale tout élément de toute nature au choix de l'organisateur destiné notamment à illustrer les supports de communications dans lesquelles elles sont intégrées.

Le participant garantit n'être lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image et/ou de son nom et/ou de sa voix.

L'organisateur, ses ayants droits, ses ayants cause s'interdisent expressément d'utiliser le nom, la voix ou l'image des participants dans un support à caractère pornographique, raciste, xénophobe, et plus généralement, s'interdisent toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants.

4. UTILISATION DES DONNÉES

Conformément aux lois informatiques et libertés, (loi 78-17 du 06 janvier 1978) vous pouvez accéder aux informations que vous avez données lors de votre inscription. En vérifier l'exactitude, les rectifier si nécessaire, et vous opposer à leur diffusion ou en limiter l'utilisation sur simple demande à l'organisation.

5. ACCEPTATION DES RISQUES/RENONCIATION À RECOURS

En considération de son inscription et de sa participation à cette manifestation, chaque participant valide ce règlement et :

1. s'engage à respecter strictement les règles de sécurité et les obligations relatives à l'utilisation du site sur lequel se déroule la manifestation sportive dénommée « GÉNIE RACE 26 », portées à la connaissance de tous les participants ;
2. atteste sur l'honneur ne pas avoir de contre-indication de santé relative à la pratique de la course nature à obstacles, tant en loisir qu'en compétition ;
3. renonce donc à tout recours contre l'organisateur et décharge l'association des sapeurs de marine 1894 ainsi que chacun de ses associés et membres de toute obligation ou action relatives à des blessures, même mortelles, qu'il/elle pourrait subir sauf faute de l'organisateur ;
4. participe à cette manifestation sportive dénommée « GÉNIE RACE 26 » de son plein gré et en toute connaissance de cause de tous les risques et dangers auxquels il/elle s'expose compte tenu de l'activité à laquelle il/elle participe ;
5. reconnaît avoir pris connaissance de tous les risques que ce soit avant, pendant ou à l'issue de l'événement et ce sans limitation ; ces risques incluent notamment les accidents et/ou la maladie (en cas de blessures, incapacité, invalidité et décès) ;
6. renonce à recours contre tout autre participant pour tout accident lié à la pratique sportive ;
7. s'engage à ne pas dépasser ses propres limites physiques et à ne pas se mettre en situation de danger en ne respectant pas les consignes de l'organisateur ou en détournant ou contournant l'utilisation pour laquelle les obstacles sont conçus ;
8. conformément à L321-4 du Code du Sport, reconnaît avoir la possibilité d'assurer les accidents corporels (frais médicaux, invalidité permanente totale ou partielle, décès) auxquels la pratique sportive de la course nature à obstacles auprès de l'assureur de son choix ;
9. reconnaît avoir pris connaissance des conditions particulières et générales de la couverture d'assurance dont il/elle dispose et renonce à toute action ou recours en cas de défaut de conseil ou d'insuffisance ; si il/elle ne s'assure pas, il/elle comprend qu'il/elle assume notamment financièrement en cas d'accident ou maladie tous les frais médicaux, les pertes de revenus en cas d'incapacité ou invalidité.

Toute inscription à la GÉNIE RACE 26 -course adultes et course Juniors- entraîne la totale adhésion à ce règlement et à l'acceptation de toutes ses clauses.

6. CONTACT

Pour toutes questions concernant la GÉNIE RACE 26, vous pouvez contacter l'association des sapeurs de marine 1894.

□ : 200 avenue René Gasnier 49041 Angers Cedex 01

□ : 02 72 47 20 22

@ : organisation.genierace@gmail.com

